



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/884
14 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

(Pour la période du 17 mai au 14 novembre 1997)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport rend compte des activités que la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a menées au cours des six derniers mois en application du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974), mandat qui a été prorogé ensuite par diverses résolutions, dont la plus récente est la résolution 1109 (1997) du 28 mai 1997.

II. SITUATION DANS LA RÉGION ET ACTIVITÉS DE LA FORCE

2. Pendant la période considérée, le cessez-le-feu dans le secteur Israël-Syrie s'est maintenu sans avoir été troublé par aucun incident grave, et la situation est restée calme dans la zone d'opérations de la Force. La FNUOD a surveillé la zone de séparation à partir de positions fixes et au moyen de patrouilles afin de s'assurer qu'aucune force militaire n'y était présente. Elle a aussi effectué, tous les 15 jours, des inspections des armements et des forces dans les zones de limitation. Des officiers de liaison de la partie concernée ont accompagné les équipes d'inspection. Comme par le passé, les deux parties ont l'une et l'autre refusé aux équipes d'inspection l'accès à certaines de leurs positions et imposé des restrictions à la liberté de mouvement de la Force. La FNUOD a mis des moyens à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge pour faciliter l'acheminement du courrier et le passage des personnes à travers la zone de séparation. Elle a fourni sur demande, dans la limite de ses moyens, des soins médicaux à la population locale.

3. Le 30 mai 1997, deux soldats autrichiens ont été tués à coups de fusil pendant qu'ils effectuaient à pied une patrouille de routine à l'est de la position 14 à proximité de Hadar. Malheureusement, les enquêtes menées par les autorités syriennes et la FNUOD, en coopération avec le Gouvernement autrichien, n'ont pas permis jusqu'à présent de découvrir par qui ces soldats avaient été attaqués ni pour quel motif. Les autorités syriennes ont informé la FNUOD qu'elles poursuivaient l'enquête. Je tiens à remercier le Gouvernement canadien de l'assistance technique qu'il a apportée pour l'analyse des éléments d'information.



4. En novembre 1997, les effectifs de la Force comprenaient 1 053 militaires fournis par l'Autriche, le Canada, le Japon et la Pologne (464, 186, 45 et 358, respectivement). La Force a bénéficié dans l'accomplissement de sa tâche du concours de 78 observateurs militaires détachés de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Le général de division David Stapleton (Irlande) a pris la relève du général de division Johannes C. Kusters (Pays-Bas), qui a terminé son tour de service le 31 mai 1997. On trouvera ci-joint une carte indiquant le déploiement de la Force.

III. ASPECTS FINANCIERS

5. Par sa résolution 51/232 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la Force, un crédit d'un montant brut de 33 616 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Ce crédit, qui représente un montant mensuel brut de 2 801 366 dollars, ne devait être mis en recouvrement auprès des États Membres que si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat actuel de la Force.

6. Au 31 octobre 1997, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FNUOD s'élevaient à 50,9 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1,6 milliard de dollars.

IV. APPLICATION DE LA RÉOLUTION 338 (1973) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

7. Lorsqu'il a décidé, par sa résolution 1109 (1997), de proroger à nouveau le mandat de la FNUOD pour une période de six mois, le Conseil de sécurité a également demandé aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) et a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer cette résolution. La recherche d'un règlement pacifique au Moyen-Orient et, en particulier, les efforts déployés à divers niveaux pour assurer l'application de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité font l'objet du rapport sur la situation au Moyen-Orient (A/52/467), que j'ai présenté à l'Assemblée générale en application de la résolution 51/28 du 4 décembre 1996.

V. OBSERVATIONS

8. La FNUOD, qui a été créée en mai 1974 pour surveiller l'application du cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité et celle de l'accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, en date du 31 mai 1974, a continué de remplir efficacement ses fonctions, avec la coopération des parties. La situation dans le secteur Israël-Syrie est demeurée calme et il ne s'est produit aucun incident grave.

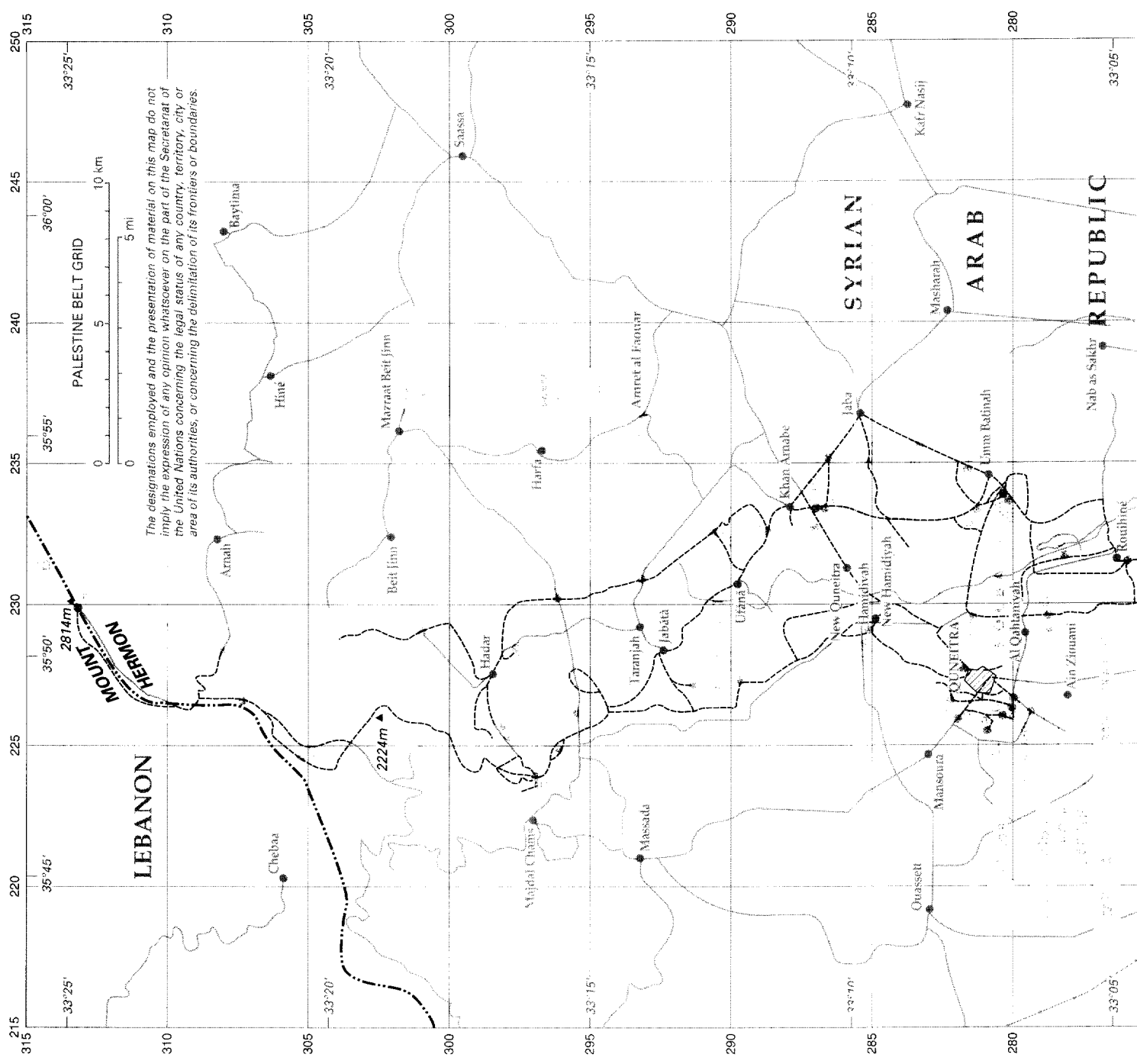
9. Il n'en reste pas moins que la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient. J'espère que tous les intéressés s'efforceront résolument de

s'attaquer au problème sous tous ses aspects, en vue d'arriver à un règlement de paix juste et durable, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 338 (1973).

10. Dans les conditions actuelles, je considère qu'il est essentiel de maintenir la présence de la FNUOD dans la région. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger à nouveau le mandat de la Force pour une période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 1998. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a donné son assentiment à la prorogation proposée, et le Gouvernement israélien a lui aussi exprimé son accord.

11. En faisant cette recommandation, j'estime devoir de nouveau appeler l'attention sur le grave déficit du financement de la Force. Actuellement, les contributions non acquittées s'élèvent à quelque 50,9 millions de dollars. Ce montant, qui dépasse de loin le budget annuel actuel de la Force, représente en fait des sommes dues aux États Membres qui lui fournissent des contingents. Je demande instamment à tous les États Membres de verser leurs contributions rapidement et intégralement et de payer tous les arriérés dont ils pourraient être redevables.

12. Avant de conclure, je tiens à rendre hommage au général David Stapleton ainsi qu'aux hommes et aux femmes placés sous ses ordres. Tous se sont acquittés avec dévouement et efficacité des tâches importantes que le Conseil de sécurité leur a confiées. Je saisis cette occasion pour remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la FNUOD et ceux qui fournissent les services des observateurs militaires de l'ONUST affectés à la Force.



The designations employed and the presentation of material on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations concerning the legal status of any country, territory, city or area of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

PALESTINE BELT GRID



LEBANON

MOUNT HERMON

SYRIAN

ARAB

REPUBLIC

QUNEITRA

Nab as Salda

Rouhine

Ain Zitrani

Qussett

Marsoura

New Quneitra

Hamidiyah

New Hamidiyah

Al Qalbiyah

Umm Ratinah

Labu

Khan Arnabe

Uzma

Jabata

Lamjah

Hadar

Bait Jimo

Mazraat Beit Jimo

Hama

Stassa

Baytina

Amnath

Hine

Maistarah

Katr Nasij

Amret al Foutar

Massada

Majdal Chamis

2224m

2814m

35°50'

35°45'

35°55'

36°00'

33°25'

33°20'

33°15'

295

290

285

280

33°05'

33°10'

245

240

235

230

225

310

305

300

315

33°25'

33°20'

33°15'

295

290

285

280

33°05'

33°10'

245

240

235

230

225

310

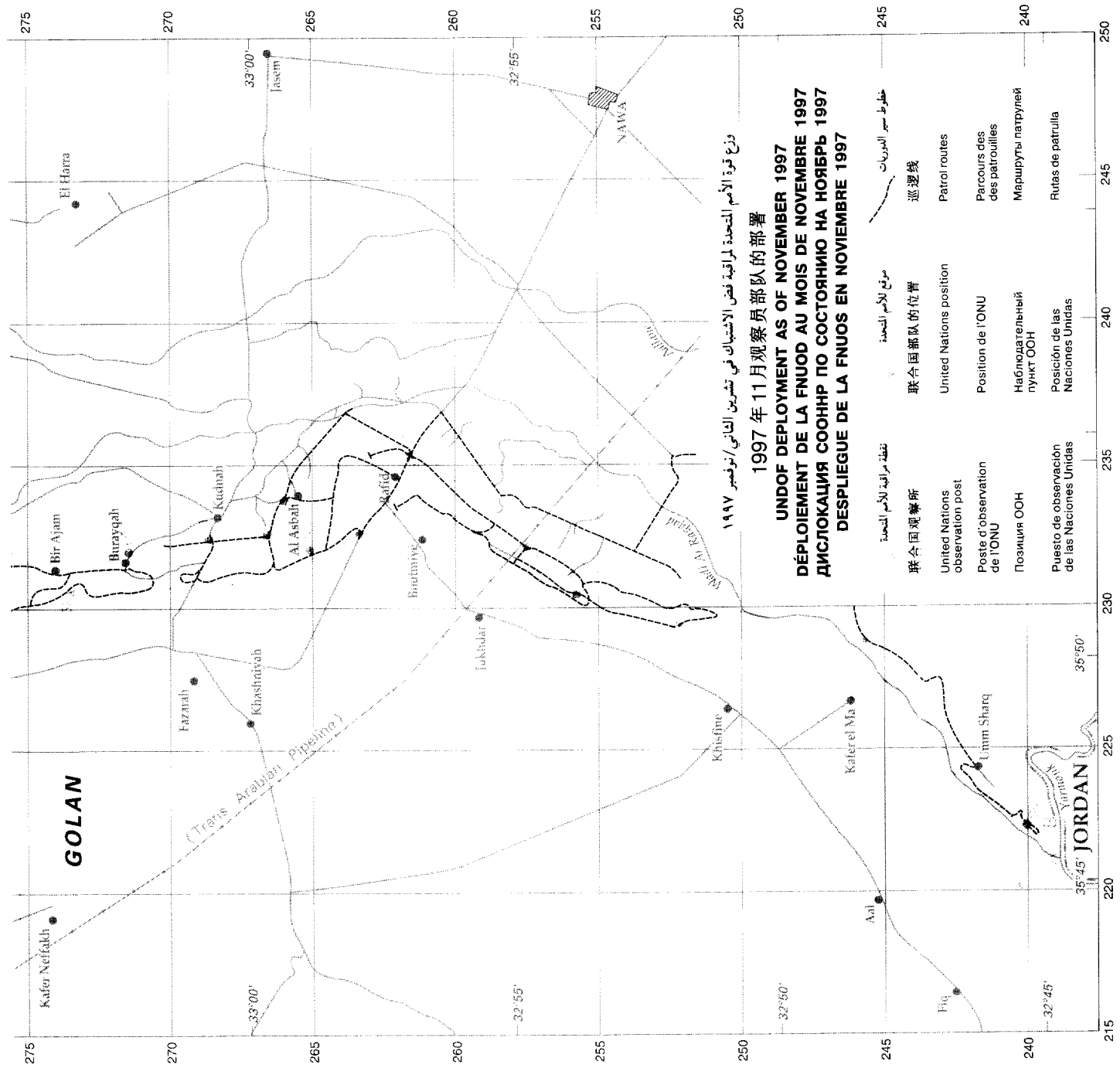
305

300

315

33°25'

33°20'



وضع قوة الأمم المتحدة لمراقبة فض الاشتباك في تشرين الثاني / نوفمبر 1997

1997年11月观察员部队的部署
UNDOF DEPLOYMENT AS OF NOVEMBER 1997
DÉPLOIEMENT DE LA FNUOD AU MOIS DE NOVEMBRE 1997
ДИСЛОКАЦИЯ СООННР ПО СОСТОЯНИЮ НА НОЯБРЬ 1997
DESPLIEGUE DE LA FNUOS EN NOVIEMBRE 1997

联合国观察所	نقطة مراقبة للأمم المتحدة	موقع للأمم المتحدة	خطوط سير الدوريات
United Nations observation post	United Nations position	Position de l'ONU	Patrol routes
Poste d'observation de l'ONU	Наблюдательный пункт ООН	Маршруты патрулей	Parcours des patrouilles
Posición de observación de las Naciones Unidas	Rutas de patrulla		